



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ambulanciers et prime covid

Question écrite n° 30249

Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur les ambulanciers qui font face à l'épidémie du covid-19. Maillons de la chaîne des soins notamment en milieu rural, les ambulanciers ne sont cependant pas inclus dans les personnels bénéficiant de la prime « covid-19 ». En plus d'avoir été indispensables à la prise en charge des patients covid-19 au moment de la crise, la profession se trouve aujourd'hui dans une situation économique délicate. En effet, selon le collectif ambulancier des transports sanitaires et d'urgences de France (CATSUF), les entreprises de transports sanitaires souffrent d'une baisse d'activité de 50 % à 90 % en moyenne malgré les prises en charge liées au covid-19. En tenant compte de ces deux facteurs, il semble difficile à comprendre que les ambulanciers ne soient pas bénéficiaires de la « prime covid » attribuée au personnel soignant. Il souhaite donc connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet et lui demande comment il envisage de permettre aux ambulanciers de maintenir leur activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Félix Acquaviva](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30249

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 3959

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)